

## PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N° 74 ROBERTET SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## ROBERTET SA

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 3 juin 2026**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 9 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité de rémunérations exceptionnelles « en cas de mise en œuvre ou d'accomplissement de projets exceptionnels relevant de circonstances particulières liés à leur importance, aux difficultés et à l'implication de la part du Directeur Général », sans qu'un plafond se trouve mentionné.



## **Référence**

### **Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C- 3**

*Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.*

*Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.*

*L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.*

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.*

#### ▪ **RESOLUTION 12 : Programme de rachat d'actions**

## **Analyse**

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions sans exclure la possibilité de rachat en période d'OPA. Du fait de la disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, ces rachats utilisables en période d'offre sont constitutifs d'une mesure de défense contre les OPA, contraire à nos recommandations.

## **Référence**

### **Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C 1-1**

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

*Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'administration de ROBERTET SA

Le conseil d'administration de ROBERTET SA ne comporte que 27,3% de membres libres d'intérêts.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Philippe Maubert	Président		100%	M	74	FR	17	2029	0	1		M	M
	Christophe Maubert	Vice-président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	67	FR	17	2029	1	0			
	Colette Robert		Libre d'intérêts	100%	F	77	FR	8	2028	0	1		P	P
	Isabelle de Cremoux		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	3	2027	0	2	P		
	Lucie Maurel-Aubert		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	3	2028	0	2		M	M
	Victoire Le Tourneur d'Ison	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	48	FR	1	2030	0	1			
	Georges Maubert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	38	FR	1	2030	0	1			
	Catherine Maubert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	75	FR	28	2029	0	1	M		
	FSP représenté par Guy Talbourdet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	1	2030	0	1	M		
	Peugeot Invest Assets rep. par Marie Ahmadzadeh	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	40	FR	1	2030	1	1		M	M
	Maubert SA rep. par Elie Vannier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	77	CH	4	2027	0	1			

### 2. Spécificités

- Les statuts de la société ROBERTET SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de cinq ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

